

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

**Décision n° N 2015-51 du 22 décembre 2015  
portant nomination à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1531048S

Le président de l'Établissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;  
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Frédéric DEHAUT, directeur de l'Établissement de transfusion sanguine Centre-Atlantique, est chargé d'exercer par intérim les fonctions de directeur de l'Établissement de transfusion sanguine Pays de la Loire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Pour l'exercice de sa mission, en application de l'article L. 1223-4 du code de la santé publique, M. Frédéric DEHAUT bénéficie d'une délégation de pouvoir et de signature pour la gestion de l'Établissement de transfusion sanguine Pays de la Loire dont les conditions et l'étendue sont précisées par un acte annexé à la présente nomination (décision n° DS 2015-59 du 22 décembre 2015).

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 22 décembre 2015.

*Le président  
de l'Établissement français du sang,*  
F.TOUJAS